



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**V.250**

**Amendement 2**  
(03/2002)

SÉRIE V: COMMUNICATIONS DE DONNÉES SUR LE  
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Procédures de commande

---

Commande et numérotation automatiques  
asynchrones en série

**Amendement 2**

Recommandation UIT-T V.250 (1999) – Amendement 2

---

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE V  
COMMUNICATIONS DE DONNÉES SUR LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Considérations générales	V.1–V.9
Interfaces et modems pour la bande vocale	V.10–V.34
Modems à large bande	V.35–V.39
Contrôle d'erreur	V.40–V.49
Qualité de transmission et maintenance	V.50–V.59
Transmission simultanée de données et d'autres signaux	V.60–V.99
Interfonctionnement avec d'autres réseaux	V.100–V.199
Spécifications de la couche interface pour les communications de données	V.200–V.249
<b>Procédures de commande</b>	<b>V.250–V.299</b>
Modems sur circuits numériques	V.300–V.399

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

## **Recommandation UIT-T V.250**

### **Commande et numérotation automatiques asynchrones en série**

#### **Amendement 2**

##### **Résumé**

Le présent amendement à la Rec. UIT-T V.250 redéfinit les commandes AT destinées à la prise en charge de la Recommandation V.59 (Objets gérés d'informations de diagnostic pour ETCD modem de la série V connectés au réseau téléphonique public commuté) et remplace les définitions précédentes figurant dans l'Amendement 1/à la Rec. UIT-T V.250.

##### **Source**

L'Amendement 2 de la Recommandation V.250 de l'UIT-T (1999), élaboré par la Commission d'études 16 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvé le 29 mars 2002 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## Recommandation UIT-T V.250

### Commande et numérotation automatiques asynchrones en série

#### Amendement 2

##### 0) Introduction

Le présent amendement constitue une modification à l'édition de 1999 de la Rec. UIT-T V.250. Il doit être lu en parallèle avec cette Recommandation et l'Amendement 1 à celle-ci (2001).

##### 1) Paragraphe 6.9 – Commandes supplémentaires destinées à la prise en charge de la Rec. UIT-T V.59

Le présent paragraphe remplace la description des commandes destinées à la prise en charge de la Rec. UIT-T V.59 qui est donnée dans l'amendement 1/de la Rec. UIT-T V.250. Remplacer le texte du § 6.9, intitulé "Commande V.59 (+TMO, *V.59 command*)" par le suivant:

*TEXTE DE REMPLACEMENT*

---

##### 6.9 Commande V.59 (+TMO)

Cette commande de format étendu provoque la transmission par l'ETCD d'une ou de plusieurs lignes de texte d'information selon des formats spécifiques. Elle permet d'obtenir des informations des objets gérés figurant dans la Rec. UIT-T V.59. On peut l'utiliser de trois manières différentes, décrites dans les paragraphes suivants.

##### 6.9.1 Répétition de la dernière commande +TMO

*Syntaxe*

**+TMO**

*Description*

La commande +TMO sans extension conduira l'ETCD à répéter la dernière commande +TMO produite.

NOTE – Pour tous les objets communs de niveau moyen obtenus par la commande +TMO, seul est renvoyé celui qui est applicable à la dernière modulation utilisée, indépendamment du nombre de modulations effectuées par le modem pendant la connexion précédente.

##### 6.9.2 Possibilité d'obtention du diagnostic

*Syntaxe*

**+TMO [<list level><n>]=?**

*Niveaux de listes définis:*

- 0 L'ETCD doit transmettre un texte d'information contenant la liste de tous les objets pris en charge conformément à la Rec. UIT-T V.59.
- 1 L'ETCD doit transmettre un texte d'information contenant la liste de tous les objets de haut niveau pris en charge conformément à la Rec. UIT-T V.59.
- 2 L'ETCD doit transmettre un texte d'information contenant la liste de tous les objets de niveau moyen pris en charge conformément à la Rec. UIT-T V.59.
- 3 L'ETCD doit transmettre un texte d'information contenant la liste de tous les objets de bas niveau pris en charge conformément à la Rec. UIT-T V.59.

- 4 L'ETCD doit transmettre la valeur 0 s'il prend en charge les noms d'objet et la valeur 1 s'il prend en charge les identificateurs d'étiquette.

*Valeur <n> définie:*

- n Si la valeur n est présente, les noms d'objet sont renvoyés. Dans le cas contraire, ce sont les identificateurs d'étiquette qui le sont. La valeur n ne doit pas être utilisée avec le niveau de liste 4. Si un ETCD ne prend en charge que les identificateurs d'étiquette et si la valeur n est comprise dans la commande +TMO, le message **ERROR** sera renvoyé.

Par exemple, un ETCD prenant en charge à la fois les noms d'objet et les identificateurs d'étiquette signalerait ce qui suit:

**+TMO 4=? (0,1)**

### **6.9.3 Obtention d'informations spécifiques relatives au diagnostic**

*Syntaxe*

**+TMO <tagID or Name> <all or only>**

*Description*

Cette commande permet d'obtenir un diagnostic identifié soit par un identificateur d'étiquette, soit par un nom V59. La réponse de l'ETCD doit avoir la même forme que la demande (un identificateur d'étiquette provoquera ainsi le renvoi d'une réponse identifiée par cet identificateur d'étiquette). Un diagnostic identifié par un nom conduira au renvoi du nom et des informations demandées.

Un identificateur d'étiquette à deux chiffres indique que la demande concerne les objets V.59 de haut niveau. Un identificateur d'étiquette à quatre chiffres indique que la demande concerne un objet V.59 de niveau moyen ou de bas niveau.

La valeur <all or only> spécifie si un ou tous les sous-objets parmi les objets de haut niveau ou de niveau moyen sont renvoyés en réponse à la commande.

Par exemple:

+TMO <Name> <all or only>

+TMO V92 All provoquerait le renvoi de tous les diagnostics définis pour les fonctionnements de la Rec. UIT-T V.92 dans la Rec. UIT-T V.59.

+TMO V92 rxHistory provoquerait seulement le renvoi de la chronologie des débits de réception (rx rate history) du diagnostic V.92, comme défini dans la Rec. UIT-T V.59.

+TMO <tagID> <all or only>

+TMO 09 provoquerait le renvoi de l'objet V.90 en entier.

+TMO 0900 provoquerait le renvoi du mode de l'objet V.90 uniquement.

*FIN DU TEXTE DE REMPLACEMENT*

---



## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
<b>Série V</b>	<b>Communications de données sur le réseau téléphonique</b>
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication